

Conditions générales d'utilisation des Services Eternity

1.	Champ d'application	2
2.	Étendue des services d'Eternity (Services Eternity)	2
3.	Réseau de partenaires	3
4.	Obligations du client	3
5.	Durée et résiliation	4
6.	Taxes	5
7.	Exclusion de responsabilité	5
8.	Protection des données	5
9.	Changements	6
10.	Clause de sauvegarde	6
11.	Droit applicable et compétence juridictionnelle	6

1. Champ d'application

1.1 Ces conditions générales d'utilisation régissent la relation contractuelle entre Eternity AG, Reichsgasse 3, 7000 Chur ("**Eternity**") et le client concernant la fourniture et l'utilisation des Services Eternity en complément du contrat d'abonnement. Ces conditions générales d'utilisation font partie intégrante du contrat d'abonnement. Les dispositions du contrat d'abonnement prévalent sur celles de ces conditions générales d'utilisation.

1.2 Ces conditions générales d'utilisation prévalent sur toutes conditions d'utilisation ou conditions commerciales éventuelles du client. Seulement dans le cas où certains faits ou questions juridiques seraient par inadvertance par réglementés par ces conditions générales d'utilisation les conditions d'utilisation ou les conditions commerciales du client s'appliquent de manière complémentaire. Ceci est également valable si Eternity a accepté les conditions d'utilisation ou les conditions commerciales du client.

2. Étendue des services d'Eternity (Services Eternity)

2.1 Les Services Eternity désignent la totalité des prestations fournies par Eternity en vertu du contrat d'abonnement.

2.2 La conclusion d'un contrat d'abonnement est sollicitée lorsqu'un client envoie une commande à Eternity via le formulaire mis à disposition par Eternity et, si un paiement préalable de la redevance d'abonnement est demandé, effectue ce paiement. Si aucun paiement préalable n'est requis, le client s'engage par l'envoi de la commande à procéder à temps à un ordre de paiement irrévocable dès la première demande d'Eternity. Le contrat d'abonnement est formé lorsque Eternity accepte la commande, explicitement ou implicitement (par la création d'un accès au logiciel Eternity), élevant ainsi la commande au rang de contrat. Eternity se réserve le droit de refuser une commande sans motif; dans ce cas, si le client a déjà effectué le paiement, un remboursement intégral sera réalisé.

2.3 À la conclusion du contrat d'abonnement, le commanditaire devient client (le "**Client**") et obtient l'accès ainsi que le droit d'utiliser les applications du logiciel Eternity spécifiées dans la commande, y compris les services de support conformément au contrat d'abonnement et les services supplémentaires pour la durée convenue dans le contrat d'abonnement, l'ensemble étant désigné comme les "**Services Eternity**".

2.4 Les services de support sont disponibles pour le client pendant les heures d'ouverture habituelles d'Eternity par divers moyens de communication. Il se peut qu'il y ait des temps d'attente en cas de forte demande de ces services de support.

2.5 Eternity propose des services supplémentaires à la demande du client, facturés au même taux horaire que celui prévu pour les services de support dans le contrat d'abonnement. Ces services supplémentaires incluent:

Des personnalisations de la conception, du processus de consultation ou de la création d'offres du logiciel Eternity et de ses applications individuelles;
Tous les Services Eternity qui dépassent l'étendue mentionnée dans le contrat d'abonnement.

2.6 Eternity se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre partiellement ou totalement certains services Eternity à tout moment. Les clients seront prévenus à l'avance en cas d'arrêt définitif de tous les services.

3. Réseau de partenaires

3.1 Les clients de la solution de réseau de partenaires ("**clients principaux**") peuvent octroyer l'accès aux Services Eternity à un nombre déterminé de clients du réseau de partenaires ("**clients du réseau de partenaires**"), comme spécifié dans leurs contrats d'abonnement respectifs. À moins d'une stipulation contraire explicite dans ces conditions générales d'utilisation, les clients principaux ainsi que les clients du réseau de partenaires sont tous considérés comme des clients au sens des présentes conditions générales d'utilisation.

3.2 Les clients du réseau de partenaires doivent accepter et respecter ces conditions générales d'utilisation avant d'utiliser les services Eternity qui leur sont accessibles, sauf disposition contraire prévue dans le contrat d'abonnement du client principal.

3.3 Les clients du réseau de partenaires ne paient pas de frais d'abonnement séparés à Eternity; les frais d'abonnement sont couverts par les frais d'abonnement payés par le client principal à Eternity. Le client principal est libre de fournir l'accès au client du réseau de partenaires moyennant une contrepartie financière.

3.4 Eternity ou ses représentants autorisés sont autorisés à contacter directement les clients du réseau de partenaires, notamment en ce qui concerne les services Eternity, y compris le support, ainsi que les mises à niveau potentielles ou les produits additionnels du logiciel Eternity (marketing).

3.5 L'utilisation des Services Eternity par les clients du réseau de partenaires est limitée à l'objectif prévu, tel que défini par ces conditions générales d'utilisation et par d'éventuelles dispositions supplémentaires du contrat d'abonnement du client principal du réseau de partenaires.

3.6 Eternity se réserve le droit de retirer l'accès aux services Eternity aux clients du réseau de partenaires si Eternity a des raisons de croire que le client du réseau de partenaires a enfreint ces conditions générales d'utilisation.

3.7 Le client principal peut retirer unilatéralement l'accès aux services Eternity au client du réseau de partenaires à tout moment en donnant des instructions appropriées à Eternity. Dans tous les cas, l'accès pour les clients du réseau de partenaires ne dépasse pas la durée du contrat d'abonnement du client principal.

3.8 Si le client du réseau de partenaires utilise des services supplémentaires, ces services lui seront facturés directement, sauf s'ils sont couverts par le contrat d'abonnement du client principal.

4. Obligations du client

4.1 Le client est responsable de s'assurer que tous les contenus qu'il télécharge sont corrects et légaux. Le client doit vérifier la plausibilité et l'exactitude de toutes les données (résultats, calculs, offres, propositions, etc.) obtenues ou calculées grâce ou avec l'aide du logiciel d'Eternity, et ne pas utiliser des données erronées ou non plausibles, mais, le cas échéant, doit immédiatement les signaler à Eternity.

4.2 Le client règle les créances impayées (en particulier les frais d'abonnement et les services supplémentaires facturés) d'Eternity à la première demande d'Eternity et dans le délai de paiement indiqué dans la demande. En cas de retard de paiement, Eternity peut facturer un intérêt de retard à hauteur de 5 % par an.

4.3 En cas de retard de paiement, Eternity est également autorisée à suspendre l'accès à tout ou partie des services Eternity sans préavis. Cela s'applique indépendamment du fait que d'autres créances aient été réglées par le client ou que des paiements partiels aient été effectués. Pendant la suspension, la

durée du contrat d'abonnement n'est ni interrompue ni suspendue, et le client ne peut pas invoquer une violation du contrat par Eternity en raison de la suspension de son accès. Le client n'est pas autorisé à résilier le contrat d'abonnement ou à réclamer des dommages-intérêts en raison de la suspension de l'accès aux services Eternity, même si la raison de la suspension est une créance qui n'a aucun lien direct avec l'application logicielle suspendue ou si des paiements partiels ont été effectués.

4.4 Le client doit traiter les données d'accès de manière confidentielle et empêcher l'accès de tiers au logiciel Eternity. Le client doit informer immédiatement Eternity de toute suspicion d'accès non autorisé.

4.5 Le client ne peut utiliser le logiciel Eternity que pour l'objectif prévu. Le client n'est pas autorisé à incorporer ou intégrer le logiciel Eternity dans d'autres programmes, ni à l'utiliser pour créer des œuvres ou des services dérivés, ni à permettre son utilisation par des tiers.

4.6 Le client peut accorder aux utilisateurs finaux un accès au logiciel Eternity, dans la mesure où cela est prévu et autorisé pour le produit concerné (générateurs de leads). Si de tels générateurs de leads dépassent 100'000 utilisations individuelles par an, Eternity peut bloquer leur utilisation ultérieure jusqu'à ce que le client ait payé des frais d'abonnement proportionnels au volume d'utilisation (usage raisonnable).

4.7 Le client doit utiliser les services Eternity en tout temps en conformité avec les lois en vigueur. Les utilisations non autorisées incluent, entre autres, les activités illégales, les violations de la propriété intellectuelle, les atteintes aux droits de la personnalité, etc.

4.8 Eternity peut surveiller l'utilisation des services Eternity afin de garantir le respect de ces conditions générales d'utilisation, y compris le respect des dispositions du contrat d'abonnement.

4.9 Le client ne doit pas contourner ni manipuler les restrictions techniques ou les mesures de protection dans le logiciel Eternity. Il doit respecter toutes les réglementations en matière de contrôle des exportations applicables lors de l'utilisation des services.

4.10 Le client dégage Eternity de toutes les réclamations de tiers découlant de l'utilisation illégale ou contraire au contrat des services Eternity par le client.

5. Durée et résiliation

5.1 La durée initiale est définie dans le contrat d'abonnement. À l'expiration de la durée initiale, le contrat d'abonnement est automatiquement et en continu reconduit pour une période supplémentaire de même durée que la durée initiale, sauf si l'une des parties informe l'autre partie au moins 60 jours avant l'expiration de la période de son intention de ne pas renouveler le contrat d'abonnement. Si les frais d'abonnement sont modifiés défavorablement pour le client lors du renouvellement automatique du contrat d'abonnement, Eternity informe le client de l'ajustement de prix envisagé plus de 60 jours avant l'expiration de la période.

5.2 Eternity peut résilier le contrat d'abonnement pour motif grave avec effet immédiat par notification écrite, en cas de violation substantielle des obligations contractuelles par l'autre partie ou en présence d'une des raisons suivantes:

- tout retard de paiement du client envers Eternity;
- l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre du client ou le rejet d'une telle procédure pour défaut d'actif;
- la cessation de l'exploitation du client ou de son activité principale;

- toute modification substantielle de la situation financière du client mettant en péril l'exécution de ses obligations contractuelles envers Eternity, y compris, mais sans s'y limiter, la saisie d'actifs ou l'engagement de mesure d'exécution forcée;
- des informations incorrectes ou trompeuses fournies par le client lors de la conclusion du contrat d'abonnement ou pendant sa durée, qui sont essentielles pour Eternity;
- le client enfreint de manière répétée ou grave le contrat d'abonnement et/ou ces conditions générales d'utilisation.

6. Taxes

6.1 Le client est responsable du paiement des taxes prélevées sur les services Eternity en conformité avec la législation fiscale applicable.

6.2 Eternity n'assume aucune responsabilité pour le calcul, la déclaration ou le paiement des taxes liées aux services Eternity ou à d'autres transactions entre Eternity et le client.

6.3 Toute taxation résultant de la relation entre le client principal et le client du réseau de partenaires relève de la responsabilité du client principal et du client du réseau de partenaires. Si une telle taxe est prélevée sur Eternity, le client principal s'engage à indemniser Eternity.

7. Exclusion de responsabilité

7.1 Eternity met à jour en permanence le logiciel Eternity et se réserve le droit de le modifier afin de maintenir les normes de qualité et de prendre en compte les évolutions techniques ou économiques. Bien que cela soit fait avec le plus grand soin et expertise, Eternity ne peut garantir un accès constant, une disponibilité continue, des connexions ininterrompues aux serveurs ou une sauvegarde des données fiable à tout moment. En particulier, Eternity peut temporairement restreindre l'accès à certains services Eternity à des fins de maintenance, ce qui limite ainsi la disponibilité des services Eternity.

7.2 Le client signale à Eternity les défauts ou les problèmes liés aux services Eternity et collabore autant que possible à leur résolution. Eternity s'efforce de corriger les défauts des services Eternity aussi rapidement que possible, mais ne peut être tenu responsable de la disponibilité constante et de la qualité continue des services Eternity.

7.3 Eternity n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des services Eternity, y compris une indisponibilité temporaire ou des événements de force majeure.

7.4 Toute responsabilité à l'égard des auxiliaires d'Eternity est exclue dans la mesure où la loi le permet.

7.5 Le client reconnaît qu'Eternity a intégré en partie des services de tiers. Eternity exclut toute responsabilité pour l'ensemble des prestations des tiers intégrés.

8. Protection des données

8.1 Dans la mesure où Eternity traite les données du client, la politique de confidentialité d'Eternity s'applique. Il incombe au client de consulter régulièrement la déclaration de protection des données d'Eternity sur le site <https://eternity.com/fr/declaration-de-confidentialite/> et de s'opposer aux modifications publiées dans un délai de 30 jours si le client n'accepte pas les modifications conformément à la section 8.2.

8.2 Dans la mesure où Eternity, dans le cadre de la prestation des services Eternity, a accès à des données personnelles des clients finaux du client, Eternity est considéré comme un sous-traitant et le client est considéré comme le responsable au sens du RGPD ou de la législation suisse sur la protection des données, ou de la législation sur la protection des données de tiers pays, en particulier du Royaume-Uni. Le client est responsable de la légalité du traitement des données et de la protection des droits des personnes concernées. Il dégage Eternity de toute réclamation de tiers découlant du non-respect par le client des dispositions relatives à la protection des données. Sauf accord contraire, le LPD-CPD s'applique entre Eternity et le client en Suisse, le RGPD-CPD s'applique dans l'UE et le DPA-DPA s'applique au Royaume-Uni.

9. Changements

Eternity se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation à tout moment. Les conditions générales d'utilisation modifiées seront effectives dès que le client les accepte explicitement (une acceptation explicite est présumée lorsque le client continue d'utiliser les services d'Eternity) ou s'il ne s'y oppose pas dans les 30 jours à compter de la date de publication sur le site <https://eternity.com/fr/conditions-d-utilisation/>.

10. Clause de sauvegarde

Si une disposition des présentes conditions générales d'utilisation est totalement ou partiellement invalide ou inapplicable, les autres dispositions restent en vigueur intégralement. La disposition invalide ou inapplicable sera remplacée par une disposition valide et applicable qui se rapproche le plus possible de l'objectif de la disposition initiale.

11. Droit applicable et compétence juridictionnelle

11.1 Le contrat d'abonnement est régi par le droit suisse substantiel, à l'exclusion des règles de conflit de lois.

11.2 Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant du contrat d'abonnement ou en relation avec celui-ci est Chur, dans le canton des Grisons, en Suisse. Cependant, Eternity est également autorisé à poursuivre le client à son siège ou à son domicile pour faire valoir en justice, poursuivre ou exécuter les demandes résultant de la relation contractuelle, y compris les frais d'abonnement. Cela comprend notamment le lancement de procédures de poursuite et de saisie, ainsi que d'autres procédures et mesures visant à recouvrer ou à garantir les créances d'Eternity.

Eternity SA / 15 janvier 2024